

Communauté de Communes Bresse

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
➤ présents : 31 ➤ contre :
➤ votants : 34 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 2 juillet 2025

Séance du 8 juillet 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 juillet à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Vésines sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	GIRAUD Alain
	Boz	DOUARD Dominique
	Chavannes/Reyssouze	SAVOT Dominique
	Chevroux	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Feillens	GUILLERMIN Henri
	Gorrevod	LARDET Denis-BERRY Florence
	Manziat	PESENTI Marie-Jeanne
	Ozan	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Pont-de-Vaux	ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERRAT
	Replonges	Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Andrée TIRREAU.

Madame Victoria POLI.

Monsieur Christian CATHERIN a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Bertrand VERNOUX a donné pouvoir à Madame Pascale ROBIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Madame Florence BERRY a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget Principal.

Des travaux d'électricité ont dû être réalisés sur la ZA Actiparc pour un total de 5 274,42 € TTC (facture du 7 mai 2025).

Les crédits n'ont pas été inscrits.

Il convient d'augmenter le montant de la subvention d'équilibre à destination de cette ZA au compte 65821 (Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget Principal).

Des crédits affectés au compte 615221 « Entretien des bâtiments publics » peuvent être réduits, permettant d'abonder le compte 65821.

Les mouvements suivants sont à prévoir :

- 5 274,42 €, compte 615221 « Entretien des bâtiments publics », dépenses, section de fonctionnement
+ 5 274,42 €, compte 65821 « Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget Principal », dépenses, section de fonctionnement

Vu le budget Principal 2025

.../...

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 001-200071371-20250708-08072025_96-BF

Bresse
Levall

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n° 1 du budget Principal telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

